

APPEL DE DÉCLARATIONS D'INTÉRÊT

MEMBRES DU SOUS-COMITÉ DES CONNAISSANCES TRADITIONNELLES AUTOCHTONES

COMITÉ SUR LA SITUATION DES ESPÈCES EN PÉRIL AU CANADA (COSEPAC)

Le Sous-comité des connaissances traditionnelles autochtones (CTA) est à la recherche de candidats qui sont membres d'une Première Nation, inuits ou métis et qui souhaitent faire partie du Sous-comité. Les candidats auront l'occasion de travailler avec d'autres membres autochtones du Sous-comité à soutenir la prise en compte respectueuse et appropriée des connaissances autochtones dans l'évaluation des espèces en péril au Canada.

Les déclarations d'intérêt peuvent être soumises pendant la période du 30 octobre au 11 décembre 2024.

Date limite : 11 décembre 2024, à 15 h (HE). Les déclarations d'intérêt reçues après cette date ne seront pas acceptées.

Pourquoi devriez-vous présenter une déclaration d'intérêt?

La *Loi sur les espèces en péril* du Canada oblige le COSEPAC à tenir compte des « connaissances traditionnelles des peuples autochtones » lorsqu'il évalue la situation des espèces au Canada – espèces avec lesquelles de nombreux peuples autochtones entretiennent des relations étroites. Les membres du Sous-comité des CTA ont l'occasion de mettre de l'avant les connaissances, les perspectives et les valeurs des membres et des communautés autochtones afin d'améliorer le résultat final pour les espèces au Canada ainsi que le processus d'évaluation de ces espèces.

Les membres du Sous-comité des CTA ont une occasion exceptionnelle – et la responsabilité – d'influencer positivement les relations que nous entretenons tous avec les espèces vivant au Canada.

Quelles sont les exigences?

- Dans le cadre de cet appel, nous sommes à la recherche d'Autochtones qui sont **bien familiarisés avec les CTA** ou des concepts similaires (p. ex. les systèmes de connaissances autochtones) et avec les **espèces sauvages** au Canada, grâce à leur travail auprès de communautés **autochtones** ou au sein de milieux **universitaires**.
- Nous reconnaissons que ce travail est fondé sur les **relations** avec d'autres espèces ainsi qu'avec les communautés autochtones. Nous valorisons les personnes ayant des **liens** avec les cultures, les communautés et les organisations autochtones, et nous comprenons l'importance de respecter les **droits** et les **responsabilités** des Autochtones.
- Tous les membres sont **tenus** de fournir une **lettre d'appui** d'une communauté ou d'une organisation autochtone (p. ex. conseil de bande, association locale des Métis, comité de chasseurs et de trappeurs); la lettre peut prendre la forme que souhaite cette communauté ou organisation.
- Nous respectons et valorisons les connaissances liées à toutes les espèces et à tous les écosystèmes, **mais nous nous intéressons particulièrement aux individus qui connaissent les régions et les communautés autochtones ainsi que les spécialités suivantes** :
 - les mammifères terrestres, en particulier les ongulés et les animaux à fourrure;
 - les plantes vasculaires;
 - les salmonidés;
 - le nord-ouest du Canada, le Québec et l'Ontario.

Que font les membres du Sous-comité des CTA?

En utilisant leur bon jugement et leurs connaissances, les membres du Sous-comité des CTA :

- participent à diverses réunions et contribuent à un environnement respectueux et favorable;
- travaillent par consensus pour faciliter la collecte de connaissances autochtones (en grande partie accessibles au public) sur les espèces prioritaires pour les peuples autochtones;
- établissent et maintiennent des relations positives avec les détenteurs de CTA et leurs communautés;

- agissent à titre de porte-parole du Sous-comité des CTA lorsqu'il leur est demandé de faire une présentation au nom du Sous-comité;
- examinent divers rapports pour en vérifier l'exhaustivité, l'exactitude et la fiabilité;
- travaillent à améliorer la façon dont les connaissances autochtones sont prises en compte dans l'évaluation des espèces. Le COSEPAC est fondé sur un processus scientifique, et les membres du Sous-comité des CTA travaillent en collaboration pour améliorer la façon dont les systèmes de connaissances autochtones (et leurs communautés fondatrices) sont perçus, valorisés et respectés au cours du processus d'évaluation.

Déplacements associés aux réunions

Les frais de déplacement des membres du Sous-comité des CTA sont couverts par Environnement et Changement climatique Canada. Les membres reçoivent également une petite compensation pour le temps qu'ils consacrent aux travaux du Sous-comité.

Combien de temps les membres doivent-ils consacrer aux travaux du Sous-comité des CTA?

Nous reconnaissons que les membres sont très sollicités, que ce soit dans le cadre de leur travail ou au sein de leur famille ou de leur communauté. Nous nous efforçons donc de demeurer souples et de nous adapter aux responsabilités des membres du Sous-comité.

Chaque membre du Sous-comité des CTA :

- a généralement un mandat de quatre ans (renouvelable). Toutes les nominations sont approuvées par le ministre;
- participe à quatre réunions du Sous-comité par année (une réunion virtuelle, deux réunions en personne et une téléconférence d'une journée si nécessaire). Chaque réunion dure de deux à trois jours;
- participe à titre de membre à d'autres sous-comités de spécialistes des espèces du COSEPAC (p. ex. celui des mammifères marins), qui se réunissent une fois par an;
- participe à d'autres réunions occasionnelles et contribue à l'élaboration de divers rapports et documents (p. ex., révision),

souvent avant les réunions. La moyenne peut être d'environ un jour supplémentaire par mois.

Autres éléments à considérer

- Bien que les membres du Sous-comité des CTA aient la possibilité de tenir compte des connaissances autochtones de toutes les communautés du Canada, ils ne représentent pas leur organisation spécifique, leur employeur, leur communauté ou la région géographique d'origine. **Ils sont là pour parler au nom de toutes les communautés autochtones et espèces sauvages du Canada.**
- Le Sous-comité des CTA s'engage à avoir un effectif compétent et diversifié, représentatif des communautés qu'il dessert, et reconnaît les nombreux avantages d'un environnement sécuritaire et inclusif qui respecte divers points de vue. **Toutes les personnes qualifiées sont invitées à présenter une déclaration d'intérêt.** Nous reconnaissons l'importance de la voix des femmes, des personnes en situation de handicap, des personnes ayant diverses orientations sexuelles et divers genres ainsi que des jeunes et des aînés. **Tous sont les bienvenus!**

Comment présenter une demande?

Nous vous remercions de votre intérêt! Nous remercions toutes les personnes qui souhaitent participer au Sous-comité des CTA. Nous demandons tant aux nouveaux candidats qu'aux membres en exercice de fournir les DEUX documents suivants :

1. un curriculum vitae;
2. une lettre de présentation qui décrit comment vous répondez aux exigences (énumérées ci-dessus), les forces que vous apportez au Sous-comité des CTA et ce que vous espérez accomplir grâce à votre participation au Sous-comité;
3. une **lettre d'appui** d'une communauté ou d'une organisation autochtone (p. ex. conseil de bande, association locale des Métis, comité de chasseurs et de trappeurs); la lettre peut prendre la forme que souhaite cette communauté ou organisation.

Veillez envoyer votre déclaration d'intérêt par courriel au Secrétariat du COSEPAC (cosewic-cosepac@ec.gc.ca), avec l'objet suivant :

« Déclaration d'intérêt – Membre du Sous-comité des CTA ».

Le Secrétariat s'efforcera d'envoyer un accusé de réception par courriel à chaque candidat dans un délai de deux jours ouvrables. Si vous ne recevez pas un accusé de réception dans le délai mentionné, veuillez communiquer avec le Secrétariat par téléphone au 819-307-7600.

Les déclarations seront examinées par le Sous-comité des CTA et les décisions seront prises par consensus.

Où puis-je obtenir des renseignements complémentaires?

Pour en savoir plus sur le COSEPAC et le Sous-comité des CTA, visitez notre site Web, à l'adresse suivante : <https://www.cosewic.ca/index.php/fr/>.

Si vous souhaitez rencontrer un membre du Sous-comité et lui parler, veuillez communiquer avec les coprésidents du Sous-comité des CTA, à l'adresse cosewic-cosepac@ec.gc.ca.

Annexe I : Qu'est-ce que le COSEPAC?

Les principales fonctions du [COSEPAC](#) sont les suivantes :

- évaluer la situation des espèces sauvages considérées comme potentiellement en péril au Canada, en précisant les menaces actuelles et potentielles pour les espèces sauvages;
- présenter les résultats de ses évaluations ainsi que les justifications de la désignation au ministre de l'Environnement et du Changement climatique, au Conseil canadien pour la conservation des espèces en péril et au public canadien.

Le COSEPAC s'acquitte de ses fonctions en se servant de la meilleure information disponible, y compris les connaissances scientifiques, les connaissances communautaires et les connaissances traditionnelles autochtones. Le processus d'évaluation est indépendant, transparent et uniquement fondé sur des données probantes. Les rapports de situation du COSEPAC constituent le fondement des recommandations faites au gouvernement en vertu de la *Loi sur les espèces en péril* (LEP) et sont également souvent cités par les organismes à vocation scientifique ou environnementale, les utilisateurs de ressources, les organismes gouvernementaux et les médias. Ces rapports fournissent des renseignements sur la situation des populations d'espèces sauvages qui préoccupent tous les Canadiens.

Sous-comités de spécialistes des espèces

Les sous-comités de spécialistes des espèces (SSE) sont essentiels au processus du COSEPAC. Les membres de ces sous-comités examinent les rapports de situation sur les espèces sauvages qui relèvent de leur SSE et s'assurent de leur qualité. Ils formulent également, d'après ces rapports, des recommandations au COSEPAC quant aux désignations relatives à la situation des espèces. Ils ont des connaissances spécialisées sur la biologie et la conservation du groupe taxinomique étudié, travaillent efficacement au sein d'une équipe fondée sur le consensus et satisfont aux autres exigences requises pour être membres d'un SSE.